

Programme de formation

Risques et Obligations de l'Agence Immobilière

Durée : 1 jour (8 heures)

Formateur : Stéphane Prat

Formation en présentiel ou distanciel

Cible

Cette formation s'adresse aux professionnels des agences immobilières, y compris les agents immobiliers, les gestionnaires d'agence, et les responsables de conformité, ainsi qu'à toute personne impliquée dans le domaine de l'immobilier souhaitant comprendre et appliquer les règles actuelles en matière de déontologie et de non-discrimination.

Descriptif

La loi ALUR a apporté des changements majeurs dans le fonctionnement des agences immobilières, imposant des règles plus strictes en matière de déontologie et de non-discrimination. Cette formation vise à clarifier ces règles et à assurer la conformité des pratiques des agences immobilières. Les participants aborderont les obligations légales, les risques associés à la non-conformité, et les bonnes pratiques à adopter pour se conformer aux exigences réglementaires.

La formation inclut des modules spécifiques sur le code de déontologie et la non-discrimination, avec une validation des 2 heures de code de déontologie et des 2 heures de non-discrimination nécessaires pour la conformité.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

1. **Comprendre les obligations légales et déontologiques** : saisir les exigences imposées par la loi ALUR et les autres réglementations pertinentes pour les agences immobilières.
2. **Appliquer le code de déontologie** : intégrer les principes de déontologie dans la pratique quotidienne de l'agence immobilière, y compris les obligations envers les clients et les collègues.
3. **Assurer la conformité en matière de non-discrimination** : comprendre les règles anti-discrimination et mettre en place des procédures pour garantir une égalité de traitement et une gestion équitable des dossiers clients.
4. **Évaluer les risques juridiques et éthiques** : identifier les risques liés à la non-conformité et élaborer des stratégies pour les éviter, incluant des actions correctives et préventives.
5. **Mettre en œuvre des pratiques conformes** : appliquer les bonnes pratiques en matière de gestion des dossiers, de communication avec les clients, et de traitement des demandes en accord avec la législation en vigueur.

Programme détaillé :

Introduction et cadre réglementaire

- Présentation de la loi ALUR et de ses impacts sur le secteur immobilier.
- Rappel des principales obligations légales des agences immobilières.
- Importance de la conformité pour la gestion des risques.

Code de déontologie

- Présentation du code de déontologie des agents immobiliers.
- Principes de base : loyauté, transparence, compétence et confidentialité.
- Obligations envers les clients, partenaires et collègues.
- Cas pratique : étude de situations déontologiques et application des règles.

Non-discrimination dans les pratiques immobilières

- Présentation des lois anti-discrimination en matière immobilière.
- Exigences légales concernant l'égalité de traitement dans la location, la vente et la gestion immobilière.
- Mise en place de procédures pour éviter la discrimination dans les pratiques quotidiennes.
- Cas pratique : gestion de dossiers en conformité avec les exigences anti-discrimination.

Gestion des risques et conformité

- Identification des risques juridiques et éthiques associés à la non-conformité.
- Élaboration de stratégies pour minimiser les risques et garantir la conformité.
- Mise en œuvre de contrôles internes et de pratiques de gestion pour assurer le respect des obligations légales.
- Cas pratique : analyse de scénarios de non-conformité et définition des actions correctives.

Atelier pratique et évaluation

- Mise en situation : gestion d'une situation complexe intégrant des éléments de déontologie et de non-discrimination.
- Évaluation des acquis et retour sur les points clés abordés durant la formation.
- Questions-réponses et discussions pour clarifier les points restant flous.

Conclusion et synthèse

- Résumé des principales obligations et bonnes pratiques.
 - Remise des attestations de participation et certification des heures de formation pour le code de déontologie et la non-discrimination.
-

Méthodes pédagogiques :

- Présentations théoriques, études de cas, et ateliers pratiques.
- Supports pédagogiques numériques pour approfondir les connaissances après la formation.
- Discussions interactives et échanges d'expériences pour une meilleure compréhension des enjeux pratiques.

Prérequis/Matériel

- * Avoir une bonne maîtrise de la compréhension écrite et orale de la langue française.
- * Aucun niveau d'étude requis.
- * Avoir un ordinateur portable
- * Etre un professionnel de l'immobilier
- * Avoir une aisance orale

Moyens pédagogiques, ressources

Une ingénierie de l'apprentissage et une pédagogie active qui utilisent quatre modes d'apprentissage qui sont le transmissif, le behavioriste, le constructivisme et le socio constructivisme avec une pédagogie inversée. Analyse de situations d'enseignement, construction avec les stagiaires des éléments à mettre en place, mise en pratique de la théorie apportée. Faire un état des lieux des connaissances du stagiaire et le compléter au fil de la formation avec pour objectif de créer des liens avec les différents objectifs de la formation. Atelier de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur.

Mise en pratique des outils proposés.

Utilisation d'une pédagogie interactive, le stagiaire construit ses outils tout au long des journées de formation.

Modalités pédagogiques

La formation peut être réalisée en Présentiel, en distanciel (classe virtuelle) synchrone.

Cible

Créateurs d'entreprise en lien avec l'immobilier, chefs d'entreprises dans l'immobilier, agents immobiliers et négociateurs immobiliers

Contact

Eve MORY, Responsable pédagogique et référente handicap –
06.85.60.93.85